

Entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, une union encore en demi-teinte

by La Gazette - lundi, février 08, 2021

<https://correspondances.fr/entre-le-haut-rhin-et-le-bas-rhin-une-union-encore-en-demi-teinte/>

Les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont parvenus à fusionner début janvier dans les délais prévus. Mais l'organisation RH ne fait que commencer, laissant les agents dans le flou.

Ni tout à fait région, ni vraiment département, la collectivité européenne d'Alsace (CeA) officiellement installée le 2 janvier 2021 est parvenue, affirme-t-elle, à réunir les 3.400 agents de l'Ex-Bas-Rhin et leurs 2.600 collègues de l'ex-Haut-Rhin sans susciter ni départs massifs, ni recrutements particuliers. Les agents sont en réalité dans l'expectative, même si la signature en novembre dernier du protocole d'accord par les représentants syndicaux des deux anciens départements a été vécu comme une victoire collective.

Dès le début du processus voici trois ans, les deux élus en charge du volet RH de la fusion, Pierre Bihl et Etienne Burger, ont formulé trois engagements : les agents de la nouvelle collectivité ne subiraient ni mobilité forcée, ni perte de revenu, et la convergence apporterait à chaque agent le meilleur des deux systèmes.

Incertitudes

Mais les négociations, contrariées par une épidémie de Covid particulièrement virulente en Alsace, ne sont entrées dans la dernière ligne droite qu'en septembre dernier, après que les syndicats aient vainement demandé un report de la création de la CeA.

Premiers concernés, les cadres et chefs de service avaient tout lieu de craindre une fusion qui risquait de les placer en concurrence frontale lors de la constitution du nouvel organigramme.

Cette stratégie de la diplomatie a permis de limiter à six le nombre de « matches » entre chefs de services deux départements. Un cabinet de conseil extérieur a assisté un jury composé d'élus dans ses choix. La CeA dispose à présent d'un macro-organigramme où les « grosses briques » sont calées. La continuité des services est assurée et même le départ, en décembre 2021, de la DGS pressentie, n'a pas fait vaciller l'édifice. La nouvelle collectivité s'est dotée d'une direction générale entièrement dédiée aux RH pour assurer l'accompagnement des encadrants dans un début de parcours encore pavé d'incertitudes.

Le marathon des négociations automnales s'est fixé comme but commun l'instauration d'une certaine équité entre deux départements dont la politique sociale présentait des différences notables.

Le protocole d'accord prévoit notamment une revalorisation des rémunérations des assistants familiaux, dont le régime était moins favorable dans le Haut-Rhin, un rattrapage du pouvoir d'achat, particulièrement perceptible via l'augmentation des indemnités de sujétion et une augmentation généralisée de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire. Ces progressions sont restées circonscrites dans l'enveloppe budgétaire prévue de 6 millions d'euros.

Nouvelle représentativité syndicale

La fusion change la donne en matière de représentativité syndicale. Dans le Bas-Rhin, la CFDT était majoritaire au sein d'une représentation incluant l'Unsa, FO, la CGT et la CFTC, tandis que FO détenait sept des huit sièges des instances représentatives du Haut-Rhin. Cette organisation devient, avec neuf élus, le premier syndicat de la CeA.

Rompu aux relations sociales plutôt tendues qui prévalaient dans le Haut-Rhin, FO a occupé le terrain en négociant ligne à ligne et estime avoir été entendu.

Les prochaines négociations s'annoncent denses. La question du temps de travail, qui a donné lieu à un avis défavorable du comité technique du Bas-Rhin, a finalement été ratifiée après la signature du protocole, mais les horaires atypiques restent à débattre. Les dispositifs de prévoyance et les amicales du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont encore distincts. Même les systèmes informatiques RH des deux départements ne sont pas encore unifiés. Ce détail témoigne de l'ampleur du chantier technique et organisationnel qui permettra à la CeA d'unifier les méthodes de travail. Quant à l'instauration progressive d'une culture commune, elle ne s'engagera sans doute pas avant l'installation de la nouvelle assemblée départementale en juin prochain.